:

Villefranque
MILAFRANGA

CBTP
231 RD 811
Béhobie 64700 Biriatou

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de VILLEFRANQUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de la Route, notamment son article R.411-8,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu le Code Pénal, notamment son article R.610-5e,
Vu les lieux,
Considérant la nécessité de réaliser des travaux de branchement AEP suivant DICT, sur le chemin Oyhambidia et la demande correspondante de l'entreprise CBTP en date du 27 octobre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le chantier est autorisé entre le 3 novembre 2026 et le 16 novembre pour une durée de 15 jours. La circulation et les dépassements seront au chemin Oyhambidia à Villefranque, dans la partie située au droit du chantier, réglés selon les restrictions suivantes :

- Empiètement sur la chaussée
- Travaux uniquement sur le bas-côté
- Vitesse limitée à 30 km/h,
- Interdiction de stationner et dépasser au droit du chantier,

À la diligence et sous la responsabilité de l'entreprise CBTP.

L'accès des riverains à leur habitation ainsi que la circulation des véhicules de secours, de lutte contre l'incendie et des services publics seront possibles pendant et en dehors des heures de travail.

Article 2 : Des moyens de signalisation seront mis en place de jour et de nuit et entretenus par l'entreprise pour permettre l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation par l'entreprise.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté qui sera notifié, sera publié sur le site internet de la commune, https://www.villefranque.fr/ et transmise à :
- Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz,
- Direction départementale du SDIS 64,
- SAMU 64,
- Communauté d'agglomération du Pays basque
- Service des transports

Fait à VILLEFRANQUE, le 29 octobre 2026

Le Maire,

Marc SAINT-ESTEVEN